

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2016**

Date de convocation : 07/01/2016
Date d'affichage : 07/01/2016

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15
Présents : 13

L'an deux mil seize, le quatorze janvier, à 19 H, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre OZANGE, Maire.

Présents : MM Pierre OZANGE, Didier TORCHÉ, Patrick TOURNAT, Audrey CRUCHET-GIRARD, Mathieu ALBERT, Gérard CHAUVEL, Alain PICHER, Olivier CHEVÉE, Gilles LEBRAY, David MAINFRAY, Jean-Claude GOUHIER, Michel GERVAIS et Yves BLIN

Excusés : Pauline LUBINEAU

Absents : Kévin LAMBERT

Secrétaire : David MAINFRAY

ÉGLISE – DEVIS TOITURE - NETTOYAGE

Monsieur le Maire informe ses collègues que la toiture de l'église doit être nettoyée.

A cet effet, Monsieur le Maire présente les devis de 4 entreprises :

- Sineau Royeau pour 2 072.90 € HT
- CCB pour 4 076.00 € HT
- Leroux pour 2 871.16 € HT
- Philippe pour 3 885.96 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention),

Retient le devis de la société SINEAU ROYEAU d'un montant de 2 072.90 € HT pour le nettoyage de la toiture de l'église.

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et à le notifier à l'entreprise.

Autorise Monsieur le Maire à régler la facture en découlant (chapitre 011).

SALLE DES FETES – DEVIS TOITURE - REPARATION

Monsieur le Maire informe ses collègues que la toiture de la salle des fêtes doit subir certains travaux.

A cet effet, Monsieur le Maire présente les devis de 2 entreprises :

- Sineau Royeau pour 3 809.00 € HT
- CCB pour 4 764.00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention),

Retient le devis de la société SINEAU ROYEAU d'un montant de 3 809.00 € HT pour la réalisation de travaux sur le chéneau et noue de la salle des fêtes.

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et à le notifier à l'entreprise.

Autorise Monsieur le Maire à régler la facture en découlant (chapitre 011).

ASSAINISSEMENT COLLECTIF – CONVENTION AVEC LE SATESE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SARTHE

Monsieur le Maire informe ses collègues que la convention avec le SATESE du Conseil Départemental de la Sarthe est arrivée à échéance.

En conséquence, Monsieur le Maire présente la nouvelle convention 2016-2018 assistance technique « assainissement collectif ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention),

Accepte la convention présentée par le SATESE du Conseil Départemental de la Sarthe pour une assistance technique « assainissement collectif ».

Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et à la notifier au Conseil Départemental.

Autorise Monsieur le Maire à régler les factures en découlant.

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS COMMUNAUTAIRE – ACTIVITE ITINERANTE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire informe ses collègues que le Relais d'Assistants Maternels communautaire souhaite assurer des ateliers et des permanences administratives dans les communes du territoire communautaire.

Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré Madame LEBLANC, animatrice, pour une étude faisabilité.

Monsieur le Maire souligne qu'il a reçu une convention de mise à disposition de la salle des associations ainsi qu'un planning pour l'année 2016 qui indique que la dite salle serait occupée 2 matinées par semaine sur toute l'année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents (11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 2 abstentions),

Propose au Relais d'Assistants Maternels communautaire une mise à disposition de la salle des associations pour 1 journée par mois (lundi, mardi ou vendredi avec une préférence pour le mardi).

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention dès notification du changement de planification.

ENFOUISSEMENT DE RESEAUX – CESSION DE TERRAIN POUR TRANSFORMATEUR « LA BEUVINIÈRE »

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°53 du 25 septembre 2015 par laquelle le conseil municipal acceptait de céder au Conseil Départemental de la Sarthe une superficie de 9 m² sur la parcelle cadastrée section ZE n°7 afin d'y implanter un poste PRCS « Vaugeois » dans le cadre de l'enfouissement de réseaux et autorisait Monsieur le Maire à signer le mandat correspondant.

Monsieur le Maire précise qu'une convention de mise à disposition avec le Département de la Sarthe devra être signée afin d'assurer la pérennité des installations et la possibilité d'accès pour les besoins de maintenance du réseau

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention),

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition avec le Département de la Sarthe afin d'assurer la pérennité des installations et la possibilité d'accès pour les besoins de maintenance du réseau

QUESTIONS DIVERSES :

- *Plateforme de stockage et épandage des boues de la Socopa* : Validation par arrêté préfectoral du 18 décembre 2015
- *Licence IV* : transfert de la licence du Resto à Thorigné sur Dué pour le centre de formation du GRAALS

- *Délégué Coup d'main service* : Messieurs ALBERT et TOURNAT
- *Accessibilité école* : présentation des plans et de l'estimation des travaux (environ 80 000 €), lancer les demandes de subventions en 2016
- *Cantine* : prix de revient inférieur à 2 €
- *Chauffage de la salle des fêtes* : nombreuses pannes depuis le 31 décembre 2015

Fin de séance : 20 h 40